



JUSKILA 2026 – Conditions de participation pour les jeunes Suisses de l'étranger

- Sont éligibles tous les jeunes nés en 2011/2012 qui n'ont pas participé au dernier JUSKILA, qui résident en Suisse ou au Liechtenstein, ou qui possèdent la nationalité suisse et résident à l'étranger.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 30 septembre 2025. Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus prises en compte.
- Les participants seront tirés au sort en octobre et informés par e-mail.
- Les participants doivent pouvoir communiquer en français, allemand ou italien.
- Coûts totaux pour la participation au JUSKILA: CHF 120 (tout compris: voyages aller et retour en transports publics, transport des bagages, forfait de ski, leçons de sports de neige, hébergement, restauration, programme parallèle, TVA etc.).
- Paiement : lors de l'inscription définitive, après le tirage au sort. Le droit de participation au JUSKILA n'est pas transmissible!
- La date d'arrivée est le vendredi 2 janvier 2026, la date de retour le jeudi 8 janvier 2026 (conformément aux horaires figurant dès fin décembre sur le site web juskila.ch). Pour des raisons organisationnelles, une arrivée tardive ou un départ avancé ne sont pas admis.
- Maladie ou blessure survenant avant le camp : un remboursement ne sera effectué que si la protection annulation flexStart a été souscrite et qu'un certificat médical correspondant peut être présenté. En cas de départ pendant le camp, aucun coût ne sera remboursé.
- Les participants ne peuvent opter que pour une seule discipline sportive (ski alpin ou snowboard). Ce choix ne pourra plus être modifié après le tirage au sort.
- Il est nécessaire d'avoir son propre équipement de sports d'hiver. Celui-ci doit être en bon état, moderne et adapté au niveau de pratique. Si les participants inscrits via la SJAS ne disposent pas de leur propre équipement, ils peuvent en louer un (skis/snowboard, chaussures, bâtons, casque, lunettes) auprès de l'organisateur pour CHF 50.-. Cela doit être indiqué lors de l'inscription définitive.
- Le port d'un casque de sports de neige est obligatoire.
- Les informations requises pour l'inscription peuvent être utilisées par Swiss-Ski et les sponsors et partenaires de la manifestation à des fins de sondage parmi les participants ou pour l'envoi de courriers relatifs au JUSKILA.
- La liste des participants (y compris le canton et le lieu de résidence) sera publiée sur le site web du JUSKILA.





















Page 2 de 2

- Des photos et vidéos des participants au camp peuvent être utilisées à des fins de marketing en lien direct avec le JUSKILA ou être publiées dans la galerie de photos sur le site Internet du JUSKILA comme rétrospective du camp. Si cela n'est pas souhaité explicitement, il convient de l'annoncer par écrit avant le camp à juskila@swiss-ski.ch.
- La Rega soutient les événements Jeunesse+Sport. Tous les participants à JUSKILA sont ainsi traités de la même manière que les donateurs de la Rega. Avant le début du camp, le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la personne participante seront/sont communiqués à la Rega.
- L'assurance est l'affaire des participants ou de leurs responsables légaux. L'organisateur (Swiss-Ski) décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dommages ou de vols.
- Le siège de Swiss-Ski est considéré comme le for exclusif pour les litiges en rapport direct ou indirect avec la participation au JUSKILA. Seul le droit suisse est applicable (à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé ou de la LDIP).



















